

Direction générale adjointe des Territoires et
du Développement

Direction de l'Environnement et du
Développement Durable

Service de l'Aménagement de l'espace et
Transition énergétique

10876

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Lundi 20 mars 2023

**Plan Départemental Forêt-Bois.
Aménagement Foncier, Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE).
Commune déléguée de LA GONTERIE-BOULOUNIEIX.
Institution d'une Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF).**

Le Département de la Dordogne est le 3^{ème} département le plus boisé de France. Avec 418.000 hectares de forêt dont 99 % de forêt privée, la Dordogne dispose d'un patrimoine forestier étendu mais paradoxalement méconnu et peu valorisé.

Ces forêts sont une richesse potentielle mais le morcellement est un grand handicap pour tout projet de développement, de mise en valeur et de sécurisation. Aussi, afin de favoriser un regroupement des parcelles et leur entretien, le Conseil départemental s'est engagé à mettre en place des opérations d'aménagement foncier en milieu forestier. Elles donnent lieu à des études d'aménagement et sont conduites par des Commissions Communales ou Intercommunales d'Aménagement Foncier (CCAF-CIAF).

Les études d'aménagement, conformément à l'article R. 121.20 du Code Rural, doivent permettre à la Commission Communale ou Intercommunale d'Aménagement Foncier et au Conseil départemental d'apprécier l'opportunité de la réalisation d'un aménagement foncier et d'en définir le mode. Les études prennent en considération les informations portées à la connaissance du Président du Conseil départemental par le Préfet en application de l'article L.121-13 du Code Rural.

Le Conseil municipal de la Commune de BRANTÔME-EN-PERIGORD a, par délibération en date du 12 septembre 2022, sollicité le Conseil départemental pour la réalisation d'études d'aménagement sur l'intégralité de la surface cadastrale de la Commune déléguée de LA GONTERIE-BOULOUNIEIX. Les massifs forestiers sont trop morcelés et pratiquement inaccessibles. L'objectif poursuivi serait donc d'améliorer le parcellaire afin d'avoir des îlots plus regroupés et désenclavés, mieux desservis et ainsi faciliter la sécurisation et la valorisation de la forêt.

Le périmètre concerné représente une superficie totale d'environ **1.200 hectares** de surfaces essentiellement boisées.

Aussi, il vous est proposé :

- D'instituer une Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) en vue d'un Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE) sur la Commune déléguée de LA GONTERIE-BOULOUNIEIX ;

- Et de diligenter à ce titre des études d'aménagement foncier.

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

RÉUNION DU 20 MARS 2023

DÉLIBÉRATION N° 23.CP.II.21

Plan Départemental Forêt-Bois.
Aménagement Foncier, Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE).
Commune déléguée de LA GONTERIE-BOULOUNIEIX.
Institution d'une Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF).

DATE DE LA CONVOCATION : 10/03/2023

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Bruno LAMONERIE

PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Didier BAZINET, Catherine BEZAC-GONTHIER, Christelle BOUCAUD, Pascal BOURDEAU, Carline CAPPELLE, Olivier CHABREYROU, Véronique CHABREYROU, Sylvie CHEVALLIER, Christel DEFOULNY, Stéphane DOBBELS, Corinne DUCROCQ, Claudine FAURE, Marie-Laure FAURE, Stéphane FAYOL, Isabelle HYVOZ, Raphaëlle LAFAYE, Patricia LAFON-GAUTHIER, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Jean-Michel MAGNE, Marie-Lise MARSAT, Serge MERILLOU, Laurent MOSSION, Juliette NEVERS, Alain OLLIVIER, Jacques RANOUX, Christophe ROUSSEAU, Jean-Michel SAUTREAU, Benoît SECRESTAT, Marie-Claude VARAILLAS

ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Germinal PEIRO donne pouvoir à Bruno LAMONERIE, Francine BOURRA donne pouvoir à Laurent MOSSION, Dominique BOUSQUET donne pouvoir à Christophe ROUSSEAU, Thierry CIPIERRE donne pouvoir à Marie-Laure FAURE, Frédéric DELMARES donne pouvoir à Jean-Michel MAGNE, Cécile LABARTHE donne pouvoir à Stéphane DOBBELS, Fabienne LAGOUBIE donne pouvoir à Benoît SECRESTAT, Christian TEILLAC donne pouvoir à Régine ANGLARD, Mireille VOLPATO donne pouvoir à Carline CAPPELLE

ABSENT EXCUSÉ SANS POUVOIR : Jacques AUZOU.

RAPPORTEUR : Didier BAZINET

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation : 0

Excusés sans pouvoir : 1

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA DORDOGNE

RÉUNION DU 20 MARS 2023

N° 23.CP.II.21

Plan Départemental Forêt-Bois.
Aménagement Foncier, Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE).
Commune déléguée de LA GONTERIE-BOULOUNIEIX.
Institution d'une Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 21-226 du 1^{er} juillet 2021,

VU le Code Rural et en particulier ses articles L.121-13, R.121-20 et suivants,

VU la délibération du Conseil municipal de la Commune de BRANTÔME-EN-PERIGORD en date du 12 septembre 2022,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

LA COMMISSION PERMANENTE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

INSTITUE une Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) en vue d'un Aménagement Foncier, Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE) sur la Commune déléguée de LA GONTERIE-BOULOUNIEIX.

DÉCIDE de procéder à la réalisation des études d'aménagement sur cette Commune.



Pour le Président et par délégation,
le Vice-président chargé
de l'administration générale, des finances
et de la commande publique,

Bruno LAMONERIE